LES NOMS, SURNOMS, AGES, QUALITÉS ET DEMEURES

Des personnes entendues dans la procédure criminelle instruite au Châtelet de Paris, sur la dénonciation des faits arrivés à Versailles le 6 octobre 1789 ;

PRÉCÉDÉS

De la déposition entière de M. de la Fayette dans cette affaire.

L'ASSEMBLÉE nationale a décrétée que le rapport de l'affaire de Versailles du 6 octobre 1789, lui seroit fait à la séance immédiatement après celle où seroit décidé la question des assignats, nous pensons que le public qui ne veut pas dépenser 4 livres 16 sols, pour connoître les dépositions seroit au moins curieux de savoir quelles personnes les ont faites, nous nous sommes résolus à lui en donner les noms par ordre alphabétique, et à transcrire les principales dépositions.

Celle de M. de la Fayette, comme on le pense, est une des plus importantes.

Du 27 avril 1790, sept heures de relevée, en l'une des salles du Ghâtelet de Paris, en présence de Messieurs Durmont et Brion, adjoints.

M. Marie-Paul-Joseph-Roch-Yves-Gilbert de la Fayette, âgé de 32 ans, major-général dans les armées des états-unis de l'Amerique, maréchal-de-camp, commandant-général de la garde nationale Parisienne, député à l'assemblée nationale, demeurant à Paris, rue de Bourbon, foubourg Saint-Germain; après serment par lui fait de dire et déposer vérité; qu'il nous a représenté copie de l'assignation à lui donnée cejourd'hui par Fayel, huissier à verge en ce siége; lecture à lui faite des arrêté et requisitoire susénoncés, et de l'ordonnance susdatée, a déclaré n'être parent, allié, serviteur ni domestique des parties.

Déposé que lorsque la garde nationale parisienne fut arrivés près de la salle de l'assemblée nationale à Versailles, il arrêta cette colonne pour prendre son serment, à la nation, la loi et au roi, se rendit ensuite à la salle de l'assemblée où il trouva plusieurs des hommes et femmes de Paris; qui s'y étoient rendus en troupes longtemps avant la garde nationale; il parla à M. Mounier, président, pour l'assurer des sentimens qui animoient l'armée parisienne; il se rendit ensuite au château, avec les deux députés de la commune, qui avoient été envoyés avec avec l'armée; il reçut l'ordre du roi, de prendre

les postes anciennement occupés par les gardes-françoises, et retourna à la tête de la colonne, pour la faire avancer, et exécuter cet ordre, bien entendu que les gardes-du-corps, suisses et cent-suisses, conserveront leurs postes; il retourna ensuite à la salle de l'assemblé, et y attendit avec quelques membres, dans un cabinet voisin, que le président fût sorti de la salle; il causa alors avec lui, et ils se donnèrent rendez-vous pour le lendemain matin à sept heures, M. Mounier disant qu'il alloit se coucher; lui, déposant, se rendit alors chez le roi qu'on lui dit être couché; et ayant ouï dire qu'on avoit quelques inquiétudes pour l'hôtel des gardes-du-corps, il s'y rendit, et apprit à quelques pas de cet hôtel, qu'un corps de gardes nationales parisiennes, s'y étoient établi en fort bonne intelligence avec des gardes du roi, lui déposant, alla ensuite chez M. de Montmorin, cour des ministres; il y fut accompagné par une patrouille parisienne, qui s'en alla pendant qu'il étoit chez le ministre, parce qu'il y passa un très long-temps; M. de Luxembourg y fit visite; et y parla de quelques oui-dires sur les dispositions du peuple contre les gardes-du-corps; le déposant quitta M. de Montmorin, peu de temps avant le jour, et passant dans les cours du château, il y trouva tout calme; les troupes harrassées de la fatigue du matin, de la marche et du mauvais temps, avoient cherché à se loger et à prendre du repos: lui, déposant, se rendit à l'hôtel de Noailles, rue de la Pompe, où étoit son logement, et où devoient se réunir plusieurs officiers, et nommément le ma-

jor-général. Environ trois quarts d'heures après, il fut averti des mouvemens au château, et envoya ordre au grenadiers d'y courir; ils entrèrent dans les appartemens, chassèrent les brigands, mirent les gardes-du-corps en sûreté, et garnirent leurs postes dans l'intérieur; tous ces mouvemens furent exécutés avec la plus grande ardeur; lui, déposant, se rendit dans les cours, à pied, parce que son cheval n'étoit pas prêt; rencontra en chemin deux têtes de gardes-du-corps; il fut joint par un cheval qu'il monta, et courut au milieu des différens grouppes de femmes et d'hommes armés de piques, des mains desquels il tira plusieurs gardes-du-corps, en quoi il fut aidé par les gardes nationales, avec beaucoup de zèle. Pendant ce temps, les bataillons gardes nationales parisiennes, garnissoient les cours; il y entroit en même temps un très-grand nombre de femmes et d'hommes armés de piques; lui, déposant, en engagea plusieurs à se retirer par la grande grille; mais il en arriva par toutes les entrées. Il monta ensuite chez le roi; il trouva les appartemens garnis par la garde nationale; il ressorti du cabinet avec le roi, et lui présenta les troupes nationales, placées dans les appartemens, qui témoignerent à sa majesté leur zèle et leur amour; lui, déposant, se rendit ensuite avec le roi et une partie de la famille royale sur le balcon, d'où lui, déposant, parla au peuple; l'expérience lui ayant appris à discerner les sentimens du peuple parisien, qui peut quelquefois être égaré, mais qui aime entendre la voix de la raison et de l'honneur, d'avec les

efforts de quelques factieux payés ou intéressés au désordre, et que dans tous les grands mouvemens, il est aisé de distinguer. Il se rappelle avoir parlé dans cette occasion, des projets que quelques factieux pouvoient concevoir; et qui étoient étrangers, nuisibles mêmes à la révolution et à la cause de la liberté. Un des motifs de cette réflexion étoit le souvenir de propos qu'il avoit entendus le lundi à la grève, où quelques soldats, en pressant le départ pour Versailles, avoient prononcé le mot de conseil de régence, et autres expressions qui ne paroissoient dans leur bouche n'être que des répétitions de ce qu'ils pouvoient avoir entendu. Le déposant annonça aussi, de la part du roi, le projet qu'avoit sa majesté de partir pour Paris: rentré dans le cabinet du roi, lui, déposant, prit les mesures necessaires pour exécuter les ordres de sa majesté, pour mettre en sûreté les gardes du roi et le château de Versailles; il accompagna le roi à l'hôtel-de-ville et ensuite aux tuileries, et prit les jours suivans toutes les mesures qu'il crut propres à assurer la tranquillité publique, qui est tout ce que le déposant a dit savoir; lecture à lui faite de sa déposition, a dit icelle contenir vérité, y a persisté, n'a requis salaire, et a signé avec nous; le greffier et lesdits sieurs adjoints. Ainsi signé, LA FAYETTE, OLIVIER, OLIVE DE LA GASTINE, BRION, DURMONT et DENOUVILLERS.

A.

Arnaud (Pierre) âgé de 32 ans, garde-du-corps du roi, demeurant à Paris, rue Plâtrière, n°. 30.

Arnauld (Antoine-Vincent) âgé de près de 24 ans, premier valet de garde-robe de MONSIEUR, et secrétaire de MADAME, demeurant à Versailles, aux écuries de MONSIEUR.

Ambly (Claude-Jean-Antoine) ci-devant marquis, âgé de 69 ans, député à l'assemblée nationale, demeurant à Paris, hôtel de Conty, rue de Grenelle.

Aguesseau (Charles-Albert-Xavier d') ci-devant marquis, âgé de 54 ans, major des gardes-du-corps, demeurant à Paris, rue Vantadour.

B.

Bergasse (Nicolas) âgé de 39 ans, député à l'assemblée nationale, demeurant à Paris, faubourg du Temple, rue de Carême-Prenant.

Bermont (Thomas-Louis) âgé de 44 ans, avocat au parlement, entrepreneur des coches de la rivière de Marne, demeurant à Paris, quai Saint-Bernard, n°. 74.

Basset (François) âgé de 39 ans, marchand limonadier, demeurant à Versailles, rue Satory, au coin de celle Saint-François.

Blaizot (Pierre) âgé de 44 ans, libraire du roi et de la famille royale, demeurant à Versailles, rue Satory.

Béche (Pierre-Maximilien) âgé de 29 ans, ingénieur-géographe, demeurant à Paris, rue des Boucheries Saint-Honoré.

Brousse des Faucherets (Jean-Louis) âgé de 43 ans, avocat en parlement, lieutenant de maire, demeurant à Paris, rue Paradis, au Marais.

Baudard (Rodolphe) âgé de 36 ans, l'un des cent-Suisses de la garde du roi, demeurant à Versailles, rue d'Anjou, n°. 8.

Bernard (Joseph) âgé de 39 ans, cent-suisse de la garde du roi, demeurant à Versailles, rue de Paris, n°. 3.

C.

Campy (Jacques) âgé de 56 ans, secrétaire du roi, demeurant à Paris, rue Thevenot, paroisse S. Sauveur.

Curtius (Guillaume) âgé de 45 ans, peintre de l'académie de Saint-Luc, demeurant à Paris, boulevard du temple.

D.

Duveyrier (Honoré-Marie-Nicolas) âgé de 35 ans, avocat au parlement de Paris, député suppléant à l'assemblée nationale, et représentant de la commune de la commune de Paris, rue Saint-Jacques, vis-à-vis celle des Mathurins, paroisse S. Benoît.

De la Brousse de Belleville (Elie-François) âgé de 40 ans, ancien chevau-léger de la garde

296

du roi, demeurant à Versailles, rue de la paroisse S. Louis, pavillon Beauregard

De Blois (Gérard-Henri) âgé de 42 ans, avocat au parlement, demeurant à Paris, rue du Battoir, paroisse S. Côme.

Dant (Hilaire) âgé de 19 ans, demeurant à Paris, rue Saint Honoré, n°. 323.

Duport (Adrien-Jean-François) âgé de 31 ans, député à l'assemblée nationale, demeurant à Paris, rue du Chantier.

E.

Etienne (Jean-Claude) âgé de 37 ans, commandant du bataillon de S. Etienne-du-Mont, demeurant à Paris, rue Saint-Jacques.

F.

Fauchet (Claude) âgé de 45 ans, prêtre du diocèse de Nevers, prédicateur ordinaire du roi, demeurant à Paris, à la communauté des prêtres de la paroisse S. Roch.

G.

Gondran (Jean-Etienne) âgé de 40 ans, docteur en médecine, demeurant à Paris, rue de Saussay, fauxbourg Saint-Honoré.

(*La suite demain*).

De l'Imprimerie de CAILLOT et COURCIER, rue Poupée, N°. 5.